



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

**2021 DAE 77 DDCT** Subventions (1.395.000 euros), conventions et avenant avec dix-sept organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris met en œuvre une stratégie territoriale en faveur de la création et du développement d'activités à impact social et environnemental positif. Il s'agit d'entreprises visant à atteindre une utilité sociale par le renforcement des solidarités ou du lien social, l'insertion socio-professionnelle des publics fragiles - en particulier bénéficiaires du RSA et résidents en quartiers prioritaires, y compris via la création de leur propre activité - le développement de l'économie circulaire, de la consommation responsable, ou encore la préparation de la transition écologique. Cet impact peut résider dans l'utilité sociale des activités créées, mais aussi dans la situation (sociologique ou géographique) des publics qui créent ces activités et/ou qui en bénéficient. En raison de leur statut, de leur mode de gouvernance et de leur objet, ces entreprises relèvent de l'économie sociale et solidaire au sens de la loi du 31 juillet 2014.

Ces projets se proposent d'enraciner une activité économique dans des secteurs ou des territoires encore peu explorés, en y incarnant des valeurs différentes de celles du modèle dominant. Il leur est donc indispensable de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécialisé, qui leur apporte dans la durée les outils et les moyens de leur développement, notamment la mise en réseaux.

Par ailleurs, les perspectives économiques de ces projets souvent novateurs étant moins facilement démontrables a priori, l'accès aux sources de financement classiques de la création d'entreprise leur est souvent compliqué, et leur faible rentabilité pécuniaire revendiquée peut entraîner les réticences des financeurs potentiels : un accompagnement spécifique pour la recherche et la mise en œuvre de financements est également nécessaire.

En outre, les personnes en situation de fragilité sociale, éloignées de l'emploi, en particulier dans les quartiers relevant de la politique de la ville, sont souvent enclines à s'estimer peu légitimes à créer leur activité, malgré leur envie et leur talent. La Ville de Paris entend donc mener une action spécifique en faveur du

développement de la création d'activités d'utilité sociale dans ces quartiers, et en particulier par leurs habitant.e.s.

C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé en 2021 l'appel à projets Jeunes Pousses 2021-2023, afin de contribuer à développer un ensemble d'outils permettant de répondre aux besoins des créateurs d'activité à impact social/environnemental positif. Les projets proposés doivent intervenir dans l'une ou plusieurs des phases suivantes : sensibilisation à la création d'activité, pré-création d'activité et/ou de post-création d'activité. La période couverte s'étend de 2021 à 2023, c'est-à-dire que les programmes présentés doivent se projeter sur ces trois années. Les programmes sélectionnés bénéficieront d'une convention triennale qui sera le cadre de ce partenariat, sauf dans le cas d'actions à caractère expérimental dont le conventionnement est annuel. Néanmoins, une demande de financement devra être déposée chaque année, qui sera tributaire des budgets disponibles.

Tout projet s'inscrivant dans l'un de ces modules doit faire la preuve que sa proposition rencontre une ou plusieurs des priorités de la Ville en matière de création d'activité à impact : l'installation d'entreprises dans les quartiers prioritaires, l'accès à l'entrepreneuriat de publics particuliers (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, personnes résidant en quartiers prioritaires, femmes,...), la stabilisation des situations incertaines (entrepreneurs migrants, travailleurs individuels en situation de handicap,...), l'impact social, environnemental remarquable des projets entrepreneuriaux accompagnés, c'est-à-dire, en somme, l'utilité sociale, au sens de la loi du 31 juillet 2014. Une attention particulière est portée aux projets d'accompagnement à la création d'activités permettant de développer l'économie circulaire dans l'une des cinq filières suivantes : alternatives aux plastiques à usage unique, équipements électriques et électroniques, BTP et mobilier, textile (réparation et retouche ; production textile à partir de matériaux de réemploi ou de matériaux biosourcés et locaux), logistique douce.

La Ville de Paris souhaite également renforcer le dispositif CitésLab de sensibilisation à l'entrepreneuriat, de détection et d'orientation d'entrepreneur.e.s destiné aux quartiers prioritaires. BPIFrance, à l'initiative du dispositif, a lancé cette année un nouvel appel à manifestation d'intérêt CitésLab sur la période 2021-2023 avec une ambition renouvelée. C'est pourquoi il est proposé (cf. infra) de développer, dans le cadre d'un partenariat consolidé avec BPIFrance, deux nouveaux CitésLab, couvrant l'un les quartiers des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, l'autre ceux du 20<sup>e</sup> arrondissement et celui du Grand Belleville. Afin de renforcer la coordination et le pilotage de ces dispositifs, il vous est proposé que la Ville conclue avec BPIFrance la convention de partenariat non financière pluriannuelle jointe en annexe.

Le jury de l'appel à projets Jeunes Pousses 2021-2023, qui s'est réuni le 25 juin 2021 sous la présidence de Monsieur Florentin Letissier, a proposé de financer pour 2021 les programmes suivants.

L'association L'académie des Ruches, créée en 2007, propose le programme « Le parcours créateurs » qui accompagne des demandeurs d'emploi qui ont une idée dans la création d'entreprise viable sur leur territoire et qui les aide à valoriser leurs compétences. Il s'agit d'une formation qui s'appuie sur un support

méthodologique en ligne et l'accompagnement par un référent local pour un suivi individuel et collectif.

Le parcours est lancé par un « bootcamp » (deux jours de formation intensive en présentiel ou en visioconférence) pour créer un esprit de promotion et cartographier les éléments clés des projets. Il se termine par un événement qui permet aux porteurs de projets de rencontrer des experts, financeurs et les acteurs du territoire qui peuvent, dans une logique de parcours, poursuivre l'accompagnement. Le parcours permet d'avancer étape par étape grâce à l'acquisition des notions indispensables à la création d'entreprise, d'un travail sur la posture, et permet aux bénéficiaires d'avoir des retours qualifiés pour avancer pas à pas sur leur projet entrepreneurial. Le projet prévoit d'accompagner 40 personnes en 2021. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 35.000 euros au titre de cette action pour 2021.

En outre, pour lever les freins observés à l'entrepreneuriat féminin, l'association L'académie des Ruches a lancé en 2016 le programme « Les Audacieuses » qui est un concours régional qui s'adresse à toutes les femmes d'Ile-de-France qui souhaitent entreprendre pour répondre à un défi sociétal et/ou environnemental. Il s'agit d'un programme d'incubation de neuf mois qui allie entrepreneuriat des femmes et innovation sociale. Il comporte un « bootcamp » permettant la sélection de 15 projets. Les lauréates pourront bénéficier de six jours de formation collective, ainsi que des mises en relations avec des experts. Les lauréates bénéficieront en outre d'un hébergement à La Ruche, d'un programme de mentorat, ainsi que d'un programme de coaching en développement personnel. Le projet prévoit d'accompagner 30 personnes en 2021. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 19.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), reconnue d'utilité publique, a été créée en 1988 ; son objet est de soutenir des projets de création d'activités proposés par des personnes éprouvant des difficultés d'insertion professionnelle, en consentant à leurs porteurs, qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, toutes formes de concours et d'appuis techniques ou financiers, adaptés à leur situation et à leurs besoins, sous forme de microcrédits pour l'emploi indépendant ou salarié et de micro-assurances.

L'ADIE propose des prêts d'honneur et des microcrédits aux créateur.rice.s parisien.ne.s n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Ces prêts d'honneur, d'un montant maximum de 3.000 euros, sont destinés à compenser une absence de fonds propres chez les créateur.rice.s d'entreprises financé.e.s. Le financement proposé est généralement composé pour deux tiers de microcrédit et pour un tiers de prêt d'honneur, à taux nul. La durée de remboursement du prêt d'honneur est fixée en accord avec le.la créateur.rice, en tenant compte de ses besoins et de sa capacité de remboursement. Elle peut aller jusqu'à 60 mois, avec un différé de remboursement de six à 24 mois.

Depuis sa création en 2005, le fonds de prêts d'honneur parisien, dévolu aux créateur.rice.s Parisien.ne.s créant à Paris, a été doté par la collectivité parisienne de 1.634.000 euros. Au 31 décembre 2020, et depuis la création du fonds, 2021 prêts ont été accordés pour un montant global de 2.969.000 euros ; le montant total des pertes s'élève à 155.000 euros, soit à un taux de 5% du montant des prêts versés. En 2020, l'ADIE a accordé 179 prêts d'honneur décaissés sur le fonds

parisien, parmi lesquels 27% l'ont été pour des projets portés par des bénéficiaires parisiens du RSA. Pour 2021, l'association se fixe l'objectif d'accorder 350 prêts d'honneur. Il vous est proposé de doter le fonds parisien d'un montant de 500.000 euros, en investissement, en 2021.

L'ADIE propose également un programme d'accompagnement des parisiens, notamment bénéficiaires du RSA, auquel l'association accorde des micro-crédits professionnels. Ce programme d'appui à la structuration financière et intermédiation bancaire débute par un diagnostic, un accompagnement préalable pour permettre de concrétiser le projet de création d'entreprise et se poursuit par l'instruction des dossiers de demande de prêt. Un accompagnement par un.e conseiller.e est alors mis en place jusqu'à l'obtention du financement, et un suivi régulier est mis en place, pendant toute la durée du remboursement du microcrédit professionnel obtenu. Le conseiller ou la conseillère est également chargé.e du suivi du remboursement du prêt et de la tenue de ses engagements par l'entrepreneur. Il joue un rôle pivot dans la mise en place de l'accompagnement et le suivi des créateurs dans la durée. Dans le cas où le financement du projet n'est pas possible, une solution alternative est proposée : accompagnement plus approfondi relatif à la situation financière ou au projet, orientation vers une structure partenaire avec des solutions de financement mieux adaptées. L'association se fixe comme objectif d'accompagner 300 personnes en 2021. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 169.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'ADIE a enfin conçu la formation « Je Deviens Entrepreneur » qui, sur une durée de deux semaines, permet de finaliser un projet de création d'entreprise, puis d'accéder à l'ensemble des services de l'ADIE (microcrédit et accompagnement post-crédation). Il s'agit d'une formation certifiante, inscrite à l'inventaire de la CNCF (Commission Nationale de Certification Professionnelle) et qui a obtenu en 2002 la certification QUALIOPF relative aux processus et pratiques des organismes de formation. Le parcours de formation est dispensé sous la forme d'ateliers collectifs et individuels, animés par les bénévoles et salariés de l'ADIE et des intervenants externes, experts. Chaque module de formation privilégie l'utilisation de techniques d'animations et de supports variés (vidéos, quizz, jeux, ateliers) et une interactivité forte entre les participants, permettant de rendre chacun acteur de son apprentissage. L'association se fixe comme objectif d'accompagner en 2021 100 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 75.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France -BGE PaRIF- a été créée en 1980 ; son objet est de promouvoir l'initiative, l'accès à la création, au développement et à la gestion d'entreprise. Elle apporte aux créateurs le soutien nécessaire à l'organisation et au démarrage de leur activité.

L'association BGE Paris prodigue des conseils aux porteurs de projet de création d'entreprise ou d'activité, quel que soit le stade d'avancement de leur démarche. C'est dans ce cadre qu'une action est menée au sein du Pôle « Créer son activité » situé à la Cité des Métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, accessible de manière anonyme, gratuite, sans critère d'éligibilité et sans rendez-vous. Le pôle « Créer son activité » vise à promouvoir l'initiative économique pour

tous et toutes par la mise à disposition de ressources . Il répond aux questions des candidats à la création d'entreprise par le biais d'un guichet d'accueil, renforcé par la mise à disposition d'informations techniques. Il s'agit avant tout de sensibiliser les candidats créateurs à l'importance de la préparation de leur projet et de les orienter vers les partenaires les plus adaptés. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'orienter 600 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 30.000 euros pour cette action au titre de 2021.

L'association BGE Paris propose également deux projets de CitésLab qui ont pour objectif de sensibiliser les partenaires et les publics des quartiers prioritaires afin de promouvoir la création d'activités et d'entreprises, détecter les projets économiques et solidaires, amorcer les projets grâce à des outils d'aide à l'émergence d'idées et l'appui à la formulation de projets et orienter les projets vers les partenaires et les dispositifs dédiés à l'appui à la structuration de projets. Ces CitésLab couvrent : pour l'un, créé en 2017, les quartiers prioritaires du 18<sup>e</sup> arrondissement, pour l'autre, qui est un projet nouveau, ceux du 20<sup>e</sup> arrondissement et du quartier du Grand Belleville. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner au total 163 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 44.000 euros pour ces actions au titre de 2021.

L'association BGE Paris permet aussi aux futurs entrepreneurs de tester leur projet dans le cadre des Couveuses-Lab de BGE PaRIF. Le test en couveuse-lab permet, à l'issue de la réalisation de l'étude de faisabilité de son projet, de pouvoir commercer en toute légalité avant d'immatriculer son entreprise. Il s'agit donc de proposer aux bénéficiaires de réaliser légalement un test en grandeur réelle de leur projet de façon sécurisée , dans le cadre d'un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise), et avec un accompagnement spécialisé et l'intégration d'une communauté d'entrepreneur.e.s. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner 30 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 28.000 euros pour cette action au titre de 2021.

Pour sécuriser et accélérer les parcours d'entrepreneurs dans des secteurs particuliers où les projets sont régulièrement plus longs à émerger et à se structurer (ESS, économie circulaire, économie verte, industries créatives vertueuses, digital responsable, SIAE, etc.), BGE Paris propose également un programme d'incubation de projets ESS et à impact. Il s'agit donc d'offrir une phase de pré-incubation et d'amorçage pour accompagner toutes celles et tous ceux qui portent déjà un projet de création d'entreprise au modèle économique durable, mais qui manquent de formation, de relations et/ou des premiers fonds d'amorçage nécessaires, en apportant des solutions nouvelles. Ce programme les aide à façonner l'offre, de l'idée au projet, à évaluer la faisabilité et le potentiel du projet, à créer leur entreprise à impact en profitant de l'intelligence collective en acquérant les compétences indispensables. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner 8 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 6.000 euros pour cette action au titre de 2021.

L'association BGE Paris propose enfin un programme d'accompagnement à la création d'activité pour les Parisien.ne.s en situation de fragilité, en très grande majorité bénéficiaires du RSA, qui vise les phases de pré- et post-crédation. Le diagnostic vise à valider le réalisme du projet et la volonté du candidat à s'investir dans un travail de recherche d'information pour bâtir pas à pas son projet d'entreprise. Les entretiens individuels visent à outiller le porteur de projets pour l'aider à mesurer les points forts et identifier les faiblesses de son projet

entrepreneurial en construction. Ils permettent, à des fréquences régulières, de vérifier le travail réalisé et de prendre conscience des manques à combler au vu de l'exigence que requière le pilotage d'une entreprise individuelle. Ils visent également à aider le candidat à progresser dans sa démarche, en le valorisant et en le soutenant dans son analyse. Après une phase de diagnostic du projet, le ou la bénéficiaire peut être amené.e à passer à la phase d'accompagnement pour réaliser et finaliser de façon exhaustive l'étude de faisabilité de son projet. Le parcours s'achève par un bilan tranché sur le réalisme du projet, les prochaines échéances (création, test en couveuse, finalisation du parcours, report de la création, etc.). Le bilan du parcours et l'avis sur le projet doit être partagé avec le créateur. Si le projet est viable, un calendrier des actions à mener est élaboré. L'accompagnement peut être amené à se poursuivre pour finaliser l'étude de faisabilité et préparer le démarrage de l'activité. Si le projet se révèle difficilement viable, un abandon ou report du projet peut être envisagé. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 185 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 75.000 euros pour cette action au titre de 2021.

La SCIC les Cité PHARES, agréée entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), propose un projet de coopératives éphémères de jeunesse animé en par trois acteurs de l'ESS: la SCIC le PHARES, la Coopérative d'Activité et d'Emploi Coopaname et l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France. Les coopératives éphémères de jeunesse sont des dispositifs innovants d'insertion sociale et professionnelle qui visent à regrouper des jeunes de 18-30 ans issu-e-s prioritairement des quartiers prioritaires afin qu'il-elle-s créent leur propre entreprise coopérative et y développent des activités économiques de leur choix durant trois mois. Ces projets d'éducation populaire entremêlent expérience pratique de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et formation à l'entrepreneuriat coopératif. Il s'agit d'un dispositif visant à remobiliser un public éloigné de l'emploi et à lever les freins à l'emploi. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 25 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 7.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association la Coop des Communs a été créée en 2016 pour associer les univers des « communs » et de l'ESS, grâce notamment aux apports conjoints de la recherche et des initiatives mises en œuvre et à l'animation d'une communauté apprenante et décloisonnée. Elle a pour objectif de permettre aux communs de « faire système » pour promouvoir des formes de réciprocité, d'action collective, d'expérience concrète de démocratie en adéquation avec les transformations numériques, écologiques et sociales. Avec l'Institut Mines-Télécom, l'association construit un parcours d'accompagnement spécifique destiné aux porteurs et porteuses de projets de plateformes coopératives. Il est composé de deux modules : le premier porte sur la découverte de l'ESS et du coopérativisme de plateforme. Le second module porte sur l'entrepreneuriat et les transitions sociale et environnementale. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 20 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 9.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Empow'her a été créée en 2013 et a pour objet d'accompagner les femmes créatrices d'entreprise à impact. Le programme Communities est structuré autour de trois phases d'action, : sensibilisation, orientation, accompagnement. Le programme est ouvert à toutes, sans critères de sélection à l'entrée. Le volet « sensibilisation » vise à démocratiser l'accès à l'entrepreneuriat à impact par la mise en avant de parcours de femmes entrepreneures sociales inspirants, la création d'opportunités de rencontres et de sensibilisations à l'ESS. Des rencontres mensuelles « SheTalks » sont organisées pour faire découvrir des femmes entrepreneures sociales inspirantes, mais aussi des rencontres et des mises en réseau, ainsi que des sessions d'information sur ce que signifie « entreprendre dans l'ESS ». Le volet « orientation » propose des sessions d'orientation gratuites d'une heure à toute femme qui désire obtenir des renseignements sur les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et comprendre ce qu'est l'entrepreneuriat à impact. Si nécessaire, une réorientation, vers les structures d'accompagnement adaptées, en fonction du besoin, des attentes et du niveau d'avancement du projet est effectuée. Le volet « accompagnement » : il s'agit d'un programme de 12 mois (« Women Dare »), modulable en fonction des besoins de chaque participante. L'accompagnement est structuré sous forme de sessions individuelles et collectives, permettant de découvrir l'entrepreneuriat à impact, de monter en compétences sur la structuration d'un projet entrepreneurial et de prendre confiance en son potentiel d'entrepreneure. Empow'Her a ouvert en mars 2021 dans le 10<sup>e</sup> arrondissement le premier tiers-lieu dédié aux femmes qui souhaitent entreprendre dans l'ESS, qui accueillera les bénéficiaires du programme. Cet espace se veut être un lieu d'échange, d'accueil et de partage pour les futures entrepreneures et l'écosystème de l'accompagnement, afin de favoriser la création de synergie et l'entraide. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 500 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 45.000 euros pour cette action au titre de 2021.

L'association Groupe SOS Pulse, créée en 2006, en collaboration avec le Mouvement UP, mène le programme UP Factory qui se fixe pour ambition de transformer des idées en projets concrets qui se distinguent par leur impact social et environnemental. Le programme UP Factory s'articule autour de trois grandes phases. Le programme commence par une phase de détection, sous forme d'appel à projets, qui permet de sélectionner les projets accompagnés et de réorienter les candidatures non retenues. La seconde phase consiste en un accompagnement en phase de pré-création d'activité permettant aux personnes accompagnées de bénéficier de conseils d'experts dans le montage de projet (de l'identification de la proposition de valeur au passage à l'échelle en passant par la préparation d'un budget prévisionnel ou la mise en place d'une stratégie de communication), de participer à des ateliers collectifs et de co-développements, de rencontrer des entrepreneurs inspirants à l'occasion de Masterclass, qui interviennent dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire ; de participer à une rencontre avec d'autres structures de soutien à l'entrepreneuriat. Enfin, l'issue du programme les porteurs et porteuses de projets bénéficieront d'une communication pensée pour leur donner le plus de visibilité possible. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 28 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Live for Good, créée en 2015, et spécialisée dans l'accompagnement des jeunes de moins de 30 ans à la création d'activité à impact positif, propose le programme « Génération Entrepreneurs Responsables ». L'ambition du dispositif est la formation et l'accompagnement de jeunes, aspirants entrepreneurs, sous-représentés dans la population entrepreneuriale. Un module d'accompagnement à l'émergence en phase de pré-création d'activité constitue un tronc commun à tous les bénéficiaires sous la forme d'un cursus innovant alternant les temps de formation et de mise en pratique, et de séances de coaching individuelles. Les bénéficiaires souhaitant poursuivre le développement de leur projet peuvent ensuite intégrer le module d'accompagnement à l'émergence en phase de post-création d'activité, constitué d'un parcours d'incubation qui comprend un suivi par un coach expert de la création d'activité, des ateliers de formation approfondie. Enfin, les bénéficiaires ayant décidé de ne pas poursuivre leur projet entrepreneurial bénéficient d'un parcours destiné à augmenter leurs chances de trouver un emploi rapidement par la valorisation des compétences acquises dans le cadre du tronc commun et la construction d'un projet professionnel. Ces personnes sont orientées dans leurs recherches par un coach professionnel. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 120 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 67.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association MeltingCoop, créée en 2018, propose le programme d'accompagnement « Migracoop Couture » qui consiste à accompagner des entrepreneurs et entrepreneuses migrant.es inscrivant leur activité dans le champ de l'artisanat textile (confection, création, retouche). L'accompagnement Migracoop Couture est réalisé dans un espace atelier permettant la mutualisation d'équipements et de connaissances, qui est aussi un lieu de solidarité et de rencontres autour de l'activité économique. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 20 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 13.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association New Age a été créée en mars 2021 et a pour objet de gérer et animer collectivement un lieu témoin d'information, de sensibilisation et d'expérimentation et autour d'un mode de vie plus durable notamment au travers des principes du zéro déchet à l'échelle de Paris et sa région. New Age accélérateur est un accompagnement à l'émergence pour des porteurs de projets, qui ont une idée de produit éco-responsable dans la gamme de l'hygiène, beauté, entretien. Un réseau de marques encore jeunes ou confirmées et les experts de différents domaines accompagnent et évaluent aussi les porteurs et porteuses de projets. En 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 30 personnes. Il vous est proposé d'accorder, dans le cadre d'une convention annuelle destinée à accompagner le caractère expérimental du projet, une subvention de fonctionnement de 15.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Positive Planet, créée en 2006, a pour objet d'accompagner gratuitement, d'une façon individualisée et pas à pas les porteurs de projets dans toutes les étapes de la création d'entreprise. L'association aide les entrepreneur.e.s à formaliser son idée, à établir son étude de marché, à structurer



sa démarche commerciale, à monter son business plan, à rechercher des financements, et enfin à bien choisir son statut juridique avant immatriculation et suivi du projet dans son démarrage. Elle accompagne les personnes éloignées de l'emploi résidant en quartiers prioritaires, en particulier les femmes, les jeunes et les bénéficiaires du RSA.

L'association Positive Planet, propose un programme qui, en phase pré-crédation d'activité, commence par un accompagnement individuel et des ateliers collectifs avec l'appui d'experts sur des thématiques communes (communication digitale, prévisionnel financier, choix de statuts). Un conseiller professionnel attitré est désigné pour l'accompagnement individualisé du/ de la futur.e entrepreneur.e. Le programme comporte aussi un volet spécifique aux activités textiles. Ces ateliers sont animés par des experts pour développer notamment les compétences dans la réutilisation de tissus, le sourçage et la fabrication écoresponsable (thèmes : la mode d'aujourd'hui et demain, matières et fabrication, la RSE au cœur du projet). Des événements de mise en réseau sont également organisés. Un volet d'accompagnement en phase post-crédation d'activité est également proposé. À l'issue de la phase post-crédation d'activité, l'association peut proposer à l'entrepreneur.e la vente de ses produits dans un magasin test (« Positive Shop ») à titre gracieux pour l'aider à trouver de nouveaux débouchés. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner au total 180 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 82.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association propose également le projet Emergence/CitésLab, qui vise à créer un CitéLab destiné aux quartiers prioritaires des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Il consiste à éveiller, détecter et diffuser la culture entrepreneuriale en agissant sur la perception que les porteurs de projet dans les quartiers ont de la création d'entreprise. Cette sensibilisation est réalisée par l'organisation d'ateliers collectifs, des rencontres directes avec les habitants, la participation à des forums ou manifestations au sein même des quartiers. Des temps d'échanges les permanences sont assurées dans différents quartiers. Les objectifs sont de renforcer le maillage territoriale et les synergies avec les structures et acteurs du territoire, identifier les entrepreneurs en devenir et entrepreneurs en activité, faciliter leur accès à l'offre d'accompagnement, animer des communautés entrepreneuriales. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner 30 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 9.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Projets-19 (19e) a créé en 2009 une couveuse appelée « EPICEAS ». Cette couveuse est dédiée aux créateur.rice.s dont les projets relèvent du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et propose un parcours d'accompagnement qui intervient à plusieurs étapes du projet, de l'amorçage au développement et la création d'un premier emploi. Il combine des sessions d'ateliers collectifs et un accompagnement individuel axé sur l'expérimentation du projet et sa consolidation. Pour 2021, la couveuse se fixe pour objectif d'accompagner 40 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 21.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association propose aussi le projet « CitéLab » qui permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 19<sup>e</sup> arrondissement de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnement. Elle mène

des missions de prospection, d'accompagnement des porteurs d'idées et leur orientation et tient le rôle de référent de parcours des porteurs de projet. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner 110 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 35.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association SenseCube a été créée en janvier 2014 en tant qu'accélérateur de projets innovants à vocation sociale et environnementale. Le projet de l'association SenseCube est né au sein de la communauté MakeSense, association régie par la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider des entrepreneur.e.s social.es.aux en les connectant avec des personnes prêtes à donner du temps et des idées pour résoudre leurs défis. L'association s'appuie sur « l'écosystème » MakeSense et identifie chaque année des porteurs de projets sociaux à fort potentiel et les connecte avec un panel de compétences et d'expertises variées. L'association présente le projet Makesense inclusion, qui articule deux programmes d'accompagnement : d'une part Combo Migration, qui s'adresse à des Parisiens et des Parisiennes ayant un parcours de migration. Le programme propose, pour sa troisième édition, un accompagnement d'un an qui inclut la sensibilisation, l'accompagnement pré-crétion et/ou post-crétion ; d'autre part Combo Jeunes, qui s'adresse à des Parisiens et des Parisiennes habitant en quartiers prioritaires. Le programme propose, pour sa première édition, un accompagnement qui inclut la sensibilisation, l'accompagnement pré-crétion et post-crétion. Ces deux programmes sont gérés par l'équipe inclusion de l'incubateur de Makesense . Les ponts entre les programmes sont nombreux, en termes d'organisation interne (mutualisation des ressources), et pour les porteurs de projets (échanges pair-à-pair, co-développement, co-crétion de projets). L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner 74 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 41.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Singa France, créée en 2012, est devenue un acteur clé sur le territoire parisien, répondant aux envies de rencontre et de partage d'activités sur un pied d'égalité entre nouveaux.elles arrivant.e.s et citoyen.ne.s français.e.s. SINGA favorise le vivre ensemble, le faire ensemble, l'enrichissement culturel et la création d'emploi. L'association lance un programme entrepreneurial, dans le cadre du dispositif CitésLab et en partenariat avec The Human Safety Net, dont les activités principales à destination des personnes réfugiées et primo-arrivantes sont des sessions d'information et sensibilisation à l'entrepreneuriat, des permanences orientation entrepreneuriat et identification de porteurs de projet, des sessions de pré-incubation pour formaliser le projet et la mobilisation du réseau d'acteurs de l'accompagnement. L'objectif de ce projet est donc de proposer l'entrepreneuriat comme vecteur d'insertion professionnelle durable et de lutter contre le déclassement. L'association se fixe comme objectif en 2021 d'accompagner 238 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 45.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Académie des Pluriels, créée en 2019, propose le projet COOP'J, qui vise à favoriser l'insertion par la découverte du modèle coopératif. Ce programme est destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en particulier issus des quartiers prioritaires des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, en situation de fragilité ou d'exclusion.

Il vise à leur permettre d'intégrer une coopérative éphémère pour une durée de deux semaines, afin de réaliser un projet concret et collectif qui consiste à fabriquer puis vendre un produit solidaire et durable.. L'orientation du projet vers l'ESS et les modèles économiques alternatifs permet de découvrir l'économie circulaire et les enjeux des filières économiques du développement durable, du recyclage et du réemploi, avec une priorité donnée au secteur alimentaire et/ou textile. Les participant.e.s bénéficient aussi d'ateliers artistiques destinés à développer des compétences transversales comme la prise de parole en public. Pour 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 30 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de cette action pour 2021.

L'association Cités Coop, créée en 2019, a pour objet la mise en œuvre d'une coopérative d'activités et d'emplois. Grâce à une gouvernance coopérative, d'un cadre collectif, mutualiste et solidaire, elle offre un hébergement administratif, juridique, comptable, fiscal, social et assurantiel ainsi qu'un accompagnement individuel et adapté au développement d'une activité économique. Afin de répondre le plus justement possible aux besoins de personnes en insertion qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles diverses, elle enrichit ses missions d'un accompagnement socio-professionnel sur le modèle de celui mis en œuvre dans les structures de l'insertion par l'activité économique, d'un renforcement de l'accompagnement à la création d'activité et d'une aide au développement commercial des projets. Pour 2021, l'association se fixe comme objectif d'accompagner 27 personnes. Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 9.000 euros au titre de cette action pour 2021.

Je vous propose de m'autoriser à signer avec ces organismes les dix-sept conventions et l'avenant joints en annexe à cette délibération et d'accorder, au titre de l'exercice 2021, les subventions qui leur sont liées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris